



Bordeaux, le 17 janvier 2020

## INVITATION PRESSE

### Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - Troisième conférence régionale des acteurs -

Les acteurs de la solidarité de la région Nouvelle-Aquitaine seront réunis à l'occasion de la troisième conférence régionale pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le :

**Mardi 21 janvier 2020 à partir de 9h00**  
**Dans l'amphithéâtre Siegfried à Sciences Po Bordeaux**  
**11 allée Ausone à Pessac**

Cette troisième conférence des acteurs portera sur **le thème de l'insertion** et aura pour objectif de donner à chaque participant un aperçu du déploiement de la stratégie au niveau national et régional.

Depuis son lancement en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a permis de nombreuses avancées dans la région et notamment le renforcement :

- de **l'apprentissage des enfants les plus pauvres** grâce à la mise en place des petits déjeuners dans 118 écoles de la région et à l'instauration du bonus mixité sociale dans les crèches ;
- des **droits des plus fragiles** avec l'augmentation des minima sociaux (ex : augmentation de 90 euros par mois pour les 101 990 néo-aquitains concernés par l'allocation adulte handicapé) ;
- de **l'accès au soin des plus pauvres** grâce à la création de la complémentaire santé solidaire (aide pour prendre en charge les dépenses de santé).

L'État a investi près de **118 millions d'euros** dans ce domaine en Nouvelle-Aquitaine.

#### Programme :

**9h45** : ouverture par **Fabienne BUCCIO**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine ;  
**10h00** : point sur les avancées de la stratégie au plan national et régional par le représentant de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et par **Isabelle GRIMAULT**, haute commissaire à la lutte contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine ;  
**10h30** : table ronde « les attentes des personnes accompagnées en matière d'insertion » ;  
**11h30** : table ronde « comment les travaux menés dans les groupes de travail permettent de répondre aux attentes exprimées dans la première table ronde » ;  
**12h45** : conclusion par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.